



Dossier d'inscription de l'école

Année scolaire 2025-2026

Merci de nous retourner votre dossier le plus tôt possible et si possible en main propre pour le relire ensemble.

Pour les nouveaux inscrits :

- La feuille d'engagement, la fiche familiale, la fiche individuelle (une par enfant, avec photo) et l'autorisation de sortie quotidienne, signées par les deux parents.
- Les frais d'inscription : un chèque de 100€ pour un enfant (rajouter 50 € à partir du deuxième enfant inscrit soit 150 € pour deux enfants, 200 € pour trois enfants).
Le chèque n'est pas remboursable en cas de désistement de la famille, et il est encaissé lorsque l'inscription est validée par l'école.
- Une photocopie du livret de famille (page parents + page des enfants inscrits).
- Une photocopie des bulletins scolaires de l'enfant dans sa classe actuelle.

Les parents s'engagent à compléter le dossier le jour de la rentrée au plus tard par :

- Le paiement des fournitures, des goûters du matin, de la blouse et de l'adhésion à l'association EAPA (cf règlement financier)
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle accident ».
- Un certificat de radiation à se procurer auprès de l'école actuelle de votre enfant.
- 10 chèques pour les mensualités de septembre à juin, si vous n'optez pas pour le virement automatique.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Association Education Autrement en Pays d'Auge » ou EAPA.

Pour une réinscription :

- La feuille d'engagement et l'autorisation de sortie quotidienne complétées et signées.
- Un chèque d'engagement de 100€ pour un enfant (rajouter 50 € à partir du deuxième enfant inscrit soit 150 € pour deux enfants, 200 € pour trois enfants). Le chèque n'est pas remboursable en cas de désistement de la famille, et il est débité lorsque la réinscription est validée par l'école, il sera déduit de la scolarité du mois de septembre.

Les parents s'engagent à compléter le dossier au plus tard le jour de la rentrée par :

- Le paiement des fournitures, des goûters du matin, de la blouse et de l'adhésion à l'association EAPA (cf règlement financier)
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle accident ».
- 10 chèques pour les mensualités de septembre à juin, si vous n'optez pas pour le virement automatique.



Feuille d'engagement pour 2025-2026

Document à retourner signé

Nom de la famille :

Charte de l'école :

J'ai lu la Charte de l'école version 2025 avec mon enfant (mes enfants) et je m'engage à la respecter dans son intégralité. Le / /

SIGNATURE DU PERE

SIGNATURE DE LA MERE

Règlement intérieur :

J'ai lu le Règlement intérieur de l'école version 2025 avec mon enfant (mes enfants) et je m'engage à le respecter dans son intégralité. Le / /

SIGNATURE DU PERE

SIGNATURE DE LA MERE

Règlement financier :

J'ai lu le Règlement financier de l'école version 2025 et je m'engage à le respecter dans son intégralité. Le / /

SIGNATURE DU PERE

SIGNATURE DE LA MERE



Charte de l'école

Béthanie, qui a ouvert ses portes en avril 2015, est une école primaire indépendante, attachée à l'enseignement des deux matières fondamentales (français et mathématiques) selon des méthodes éprouvées. L'originalité de l'école réside dans la personnalisation de l'apprentissage et la grande place laissée à la découverte de la nature : jardin potager et animaux de ferme, moment quotidien en forêt.

Béthanie est un externat entièrement libre, sans contrat avec l'Etat, afin de préserver la liberté de recrutement des enseignants, la qualité d'un enseignement rigoureux et le développement de l'enfant dans une atmosphère paisible. Elle œuvre dans un climat de confiance réciproque avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants.

« La garantie de liberté d'éducation des enfants est un droit inaliénable des parents »

Cardinal J. Ratzinger.

Les parents font le choix de cette école par souci de leur transmettre un enseignement complet intégrant toutes les dimensions de la personne. Cela exige :

- ✓ Une liberté pédagogique dans les méthodes tout en garantissant l'acquisition des savoirs prévus dans les programmes de l'Education Nationale, ainsi que dans l'organisation scolaire.
- ✓ Une liberté éducative qui développe le sens des responsabilités et de la vie en société, et porte l'enfant à répondre à sa vocation propre.
- ✓ Une liberté civique pour former des hommes et des femmes fiers de leur héritage et aptes à s'engager au service du bien commun.

Une éducation au Beau, au Bien et au Vrai

Cette école, attachée aux traditions chrétiennes de la France, participe à l'élévation de l'enfant, en développant la culture du Beau, du Bien et du Vrai. Nous voulons apporter à l'enfant le germe de ce que sera sa vie d'Homme : créature raisonnable et responsable, respectueuse de son environnement. Pour cela nous nous appuyons sur le développement de ses capacités à aimer le travail bien fait, à reconnaître et à faire le bien, à vivre dans le respect et l'attention aux autres, à connaître et aimer la nature. Les enfants sont aussi encouragés à faire preuve de politesse, de droiture, de sens de l'effort, de discipline et d'esprit de service.

Un suivi adapté à chaque élève

Avec des classes d'une dizaine d'élèves, il est plus aisé pour les enseignants de respecter le rythme de progression de chacun. Selon les capacités de l'élève dans chaque domaine, le temps nécessaire est adapté afin que les connaissances soient effectivement acquises. Ceci permet le développement harmonieux de l'enfant, ce qui favorise son équilibre et son épanouissement. Chacun peut trouver sa place quel que soit son niveau scolaire ou son environnement social.

Parents et enseignants ont à cœur de maintenir une concertation continue et de qualité pour apprécier ensemble les progrès de l'enfant et les efforts à fournir.

Une école familiale

L'école Béthanie est par nature familiale compte tenu de ses effectifs réduits.

En adhérant tous pleinement à la présente Charte, les parents sont garants d'une unité dans les valeurs qui favorise une atmosphère chaleureuse, positive et sereine.

Ils participent au bon déroulement matériel de l'année scolaire. Ils sont sollicités par la direction pour des missions précises qui soulagent l'équipe pédagogique (présence aux heures de surveillance, aide au ménage et aux petites réparations, organisation de ventes diverses, tombola,



kermesse, bourse aux livres, etc...).

Des méthodes pédagogiques éprouvées

Les cinq années d'enseignement primaire sont un moment unique et privilégié dans la vie d'un être. Premiers pas vers la connaissance, elles constituent le fondement des études et de la culture générale. Seule une méthode structurée et simple qui respecte, nourrit et exerce l'intelligence est à même d'apporter aux enfants ce bagage sans lequel il est impossible de se forger solidement.

Le français et les mathématiques occupent la matinée entière des élèves du CP au CM2.

En français, l'accent est mis sur :

- ✓ La maîtrise et l'amour de la langue française :
 - Par l'apprentissage de la lecture selon une méthode syllabique en CP, qui s'appuie sur la pédagogie Jean Qui Rit,
 - Par une application rigoureuse de l'orthographe, de la syntaxe et de la ponctuation,
 - Par l'analyse grammaticale et logique, et la rédaction dès le C.E.1,
 - Par l'étude de textes de nos grands auteurs français,
- ✓ Le bon développement de la mémoire (poésies, théâtre).

En mathématiques, l'enseignement est donné selon les méthodes traditionnelles (reprises dans la méthode de Singapour) et développe :

- ✓ La capacité de l'enfant à être dans le concret,
- ✓ La logique de l'enfant,
- ✓ La mémoire par la pratique du calcul mental et l'apprentissage par cœur des formules,
- ✓ La précision dans les gestes et dans les résultats,
- ✓ Sa capacité à trouver des solutions aux problèmes.

L'après-midi sont favorisés par le contact avec la nature le développement de la capacité à s'émerveiller, la reconnaissance des plantes et des animaux qui nous entourent et la découverte de leur utilité, la responsabilité en équipe d'un jardin potager et de quelques animaux (poules, lapins, cailles, chèvres). La localisation à la campagne sensibilise naturellement l'enfant aux richesses de chaque saison, en sollicitant les 5 sens.

Les équipes d'âges mélangés permettent aux plus grands d'être admirés, ce qui les invite à devenir admirable et à développer leur sens des responsabilités. Ils permettent aux plus petits d'avoir envie de grandir et de ressembler à leurs aînés.

L'histoire est enseignée de façon chronologique, la géographie de façon descriptive, et les sciences naturelles sont accompagnées de travaux pratiques. Ces trois cours hebdomadaires développent le sens de l'observation nécessaire à la compréhension et au respect de notre passé et de notre environnement.

Un temps est consacré aux activités manuelles, artistiques et culturelles (arts plastiques, initiation à la musique...). Le théâtre est une activité intéressante permettant de conjuguer plusieurs domaines : activités manuelles avec fabrication de costumes et de décors, expression orale et expression corporelle, confiance en soi et persévérance, jusqu'au dépassement de soi. Les représentations ouvertes au public favorisent le don de soi et le rayonnement de l'école.



Règlement Intérieur

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école BETHANIE.

Il permet de bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous, enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, parents et élèves doivent se sentir responsables et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement et s'engage à le respecter en le lisant attentivement avec son enfant et en le signant.

- Conseil :

Le rythme de l'école est exigeant pour les enfants. Il est important que les enfants aient à la maison une bonne hygiène de vie (horaires réguliers, heures de sommeil suffisantes, le moins d'écrans possible, et surtout pas le matin) afin de profiter au mieux de l'enseignement qui leur est donné.

- Engagement pour le rayonnement de l'école :

L'école Béthanie est une école libre hors contrat. Cette liberté a un coût. L'école ne peut vivre sans dons. Les parents sont invités à faire sa promotion auprès de leur famille, amis ou connaissances et à prendre part ainsi à l'effort de récolte de dons.

Par ailleurs, **chaque parent** doit faire preuve de bienveillance dans son discours sur la vie de l'école et **s'engage à éviter les critiques auprès de son entourage** (en cas de difficulté, contacter directement l'adulte concerné ou la directrice). Il est important d'en donner une image positive qui est la meilleure des publicités.

- Engagement financier :

Les parents s'engagent à régler la scolarité de leurs enfants ainsi que les frais de pré-inscription. En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année autre que pour des raisons importantes (mutation professionnelle...) ou en accord avec la direction, les mensualités de l'année restent dues à l'école.

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents.

- Implication des familles :

A l'inscription de l'enfant, les parents ou les responsables légaux signent la Charte et, pour le bien de l'enfant, ils s'engagent à coopérer avec le personnel encadrant dans l'esprit de l'école.

Une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année pour informer les parents des programmes et des méthodes employées dans chaque classe. Les parents sont ensuite invités à prendre rendez-vous avec les enseignants afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant, au minimum à la fin du 1^{er} et du 3^{ème} trimestre.

Les familles sont sollicitées pour le bon fonctionnement de l'école : nous demandons 2h de bénévolat par semaine aux familles qui ont choisi le montant minimum de frais de scolarité. L'organisation se fait en fonction des disponibilités et des talents de chacun.

Les tâches que les parents peuvent effectuer sont le ménage de l'école (classes, sanitaires, parties communes...) ; l'entretien du jardin, les réparations, le secrétariat, la communication, des cours de sport, travaux manuels, musique...et la surveillance des repas/ sieste/récréation. En cas d'indisponibilité, vous pourrez vous arranger avec une personne de confiance connue de l'école



(liste disponible sur demande).

C'est un engagement important, nous en sommes conscients, mais qui permet des échanges enrichissants, et contribue à l'équilibre financier de l'école.

- Organisation quotidienne :

a) Horaires des cours

Pour les 3-6 ans

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h (accueil à 8h30)
de 13h30 à 16h30.

[si la sieste est faite à l'école, de 12h45 à 13h30, prévoir couverture et doudou]

Pour les 6-10 ans

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 (accueil à 8h30) et de 13h30 à 16h30 (accueil à 13h15)

b) Entrées et sorties

Les parents s'engagent à être ponctuels. Il est recommandé d'arriver à l'école au moins cinq minutes avant l'heure de début des cours.

Ils déposent leurs enfants et **s'assurent qu'ils sont pris en charge par un adulte.**

L'école se réserve le droit de refuser l'accès en classe à un élève régulièrement en retard.

Les enfants étant responsables de leurs affaires, les parents ne doivent pas apporter les affaires oubliées à l'école au cours de la journée.

Le matin, les élèves sont accueillis dans la grande classe. Les activités commencent à 8h45 précises. La sortie s'effectue à 12h15.

L'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation à partir de 13h15. Les cours débutent à 13h30 précises. La sortie s'effectue à 16h30.

Dans les cas très exceptionnels d'élèves non pris en charge à la sortie, les parents doivent impérativement prévenir de leur retard.

c) Assiduité – santé

L'assiduité est primordiale pour le suivi pédagogique de l'enfant, ainsi que pour lui enseigner le sens de l'engagement.

Toute absence doit être signalée par téléphone à l'école (sms) avant 9h et doit être justifiée par une lettre écrite au retour en classe. Les parents se préoccupent du travail à faire en cas d'absence.

Les maladies infantiles et les poux doivent être signalés à l'école dès que possible par respect d'autrui et les enfants fiévreux et contagieux seront gardés à la maison.

Les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec le chef d'établissement.

Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées **par écrit** au directeur à l'avance. L'école s'est engagée auprès de l'Inspection Académique de l'informer de chaque absence d'élève.

d) Repas

Les déjeuners (12h ou 12h15) peuvent être pris sur place en fonction de la demande (cf. fiche d'inscription) et si le nombre de parents surveillants est suffisant.

Chaque enfant apporte son repas dans un récipient qui lui permette de manger proprement.

L'école ne peut ni réchauffer ni réfrigérer les repas.



L'école n'est pas responsable de la qualité des repas apportés et sa responsabilité ne peut être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Chaque élève prévoit sa serviette en tissu. Sa vaisselle n'est pas nettoyée sur place (prévoir un sac en plastique pour la vaisselle usagée).

Le repas se déroule dans le calme, en écoutant une histoire.

- Ordre et respect du matériel :

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et éducateurs, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et à ceux qui assurent l'entretien des locaux.

Toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'élève : vêtements, objets personnels et fournitures scolaires. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires et à utiliser le porte-manteau qui leur est attribué.

Certains manuels scolaires sont mis à disposition par l'école, les élèves sont priés d'en prendre le plus grand soin. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille. Le manuel le plus utilisé (la langue Française pour les CE-CM) sera acheté par les parents le jour de la rentrée.

L'enfant – éventuellement aidé par l'enseignant – vérifie régulièrement que sa trousse est complète et qu'il a tout son matériel scolaire. L'école se charge de compléter la trousse en cours d'année si nécessaire et envoie la facture aux parents. La trousse reste à l'école pour éviter la perte ou le rajout inutile de matériel scolaire. Prévoir donc une deuxième trousse au cas où il reste du travail écrit à faire à la maison.

Le dernier sorti d'une pièce (classe, W-C, lavabos, etc.) veille à laisser la pièce dans le même état qu'il l'avait trouvée et à éteindre la lumière. Les papiers et autres détritiques sont jetés dans les poubelles appropriées.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école.

Le cas échéant, les réparations consécutives à des dégradations volontaires seraient à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

Les objets trouvés sont rapportés au directeur. A la fin de l'année scolaire, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives.

- Respect de soi et des autres :

a) Politesse - langage

L'école veille à la **politesse** et à la **courtoisie** des uns envers les autres, en classe, dans la cour de récréation et lors du repas. De ce fait, les parents sont appelés à être vigilants quant à la grossièreté verbale.

Il convient d'utiliser les expressions de courtoisie telles que « Bonjour Madame », « Merci untel »...

Les élèves vouvoient les adultes.

En classe, les élèves lèvent la main pour demander la permission de prendre la parole. Les élèves se lèvent à la demande de l'enseignant pour répondre, réciter leur leçon, leur poème. Lorsqu'un adulte entre dans une classe, les élèves se lèvent silencieusement par respect.

b) Discipline

Les consignes de sécurité et d'hygiène doivent être respectées. Les enfants doivent rester dans l'espace qui leur est réservé.

Les bonbons, chewing-gums et autres friandises sont interdits dans l'école en dehors des



anniversaires.

Les jeux que les enfants sont autorisés à apporter pour la récréation sont : les billes, les ballons, les cordes à sauter, les élastiques, les cerceaux.

La Direction se réserve le droit d'interdire des objets dangereux, objets de valeur, images, livres... qui perturberaient la vie scolaire.

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école.

Le silence est demandé dans les vestiaires.

c) Tenue

Les enfants doivent avoir une coiffure qui laisse le visage dégagé. Ils portent une blouse d'uniforme boutonnée. Ils doivent la revêtir le matin en arrivant à l'école, et la laissent sur leur porte-manteau avant de quitter l'école. Elle est emportée à la maison à la fin de chaque semaine et doit être rapportée **propre et en bon état le lundi matin**.

Chacun apporte en début d'année une paire de chaussons qui tiennent les talons, ainsi qu'une paire de bottes. Privilégiez des tenues adaptées à la campagne.

Un soin particulier est apporté à la propreté des mains, notamment au retour de récréation et avant le repas.

- Travail :

Les parents s'engagent à :

- contrôler le travail de leur enfant, en particulier les leçons à apprendre.
- signer l'agenda chaque soir pour montrer qu'ils ont vu et contrôlé le travail à faire.
- appliquer rigoureusement les méthodes de travail, spécifiques à l'école en exigeant le « par cœur ».
- signer en fin de semaine les cahiers du jour et les rapporter le lundi matin.

L'agenda sert de lien entre l'école et la maison, il sert aussi de cahier de liaison dans lequel les parents peuvent écrire un mot à l'enseignant si besoin.

Les enfants qui n'auraient pas terminé le travail écrit en étude devront le terminer à la maison.

Un carnet de notes est remis aux parents à la fin de chaque quinzaine. Y figurent les appréciations et les notes obtenues (travail quotidien et contrôles de fin de période). Il doit être signé par les parents et rapporté à l'école le lundi matin.

Nous souhaitons qu'un lien de confiance s'établisse entre les parents et les enseignants, ceux-ci étant entièrement ouverts au dialogue si besoin. D'une manière générale, il est important que les discussions entre les parents et l'enseignant au sujet d'un enfant, se fassent en dehors de la présence de celui-ci.

Le cas échéant, et selon leurs possibilités, les parents peuvent être sollicités par l'enseignant pour aider plus particulièrement leur enfant en cas de difficulté ponctuelle, ou, exceptionnellement, pour faire appel à des spécialistes extérieurs en cas de difficultés persistantes ne pouvant être résolues par l'école seule.

L'élève qui a du mal à travailler peut se voir proposer un « contrat de travail » : une fiche navette entre l'école et la famille fait le point sur ses progrès deux fois par semaine pendant un trimestre.

Après entretien avec les parents, pour le bien de l'enfant, il peut être décidé le passage anticipé ou le redoublement en fin d'année, voire en cours d'année. La décision finale relève des



enseignants et de la directrice : les parents s'engagent à l'accepter.

- Récompenses et punitions :

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

Chaque enseignant entretient pour sa classe un système d'encouragement et de récompense (système de bons points par exemple) qui permet de sanctionner non seulement les bons résultats des élèves, mais aussi leurs progrès et même leurs efforts.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous, au sein de l'école ou en sorties scolaires (agitation, désobéissance, insolence, grossièreté, violence, manque flagrant d'assiduité au travail, tricherie, etc.), les élèves sont sanctionnés de façon progressive et proportionnée à l'acte.

Toute faute grave, ou répétition trop fréquente de sanctions entraînera un avertissement. L'exclusion est décidée par la directrice, en lien avec l'enseignant, au bout de trois avertissements, ou pour un motif que ceux-ci jugeront grave.

Si l'exclusion temporaire se répète plus de trois fois, l'exclusion définitive de l'école pourra être envisagée.

- Caractère religieux de l'établissement :

L'école Béthanie est un établissement de confession catholique.

L'enseignement selon les valeurs de l'Evangile fait partie intégrante du projet éducatif.

Chaque matin, une courte prière est faite en classe et le saint du jour est présenté.

Chaque semaine, les élèves bénéficient d'une séance de catéchèse (facultative).

Des actions spécifiques permettent de vivre chaque temps liturgique.



Tout adulte intervenant dans l'école est tenu de faire respecter ce règlement.



Règlement financier

Frais de pré-inscription

Ils s'élèvent à 100€ pour un enfant (rajouter 50€ à partir du deuxième enfant inscrit soit 150€ pour deux enfants, 200€ pour trois enfants).

Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement de la famille.

Si la candidature est retenue, l'inscription est définitive à l'encaissement de ce chèque.

Chèque à l'ordre de « Association Education Autrement en Pays d'Auge ».

Contribution des familles

La scolarité d'un enfant à Béthanie coûte environ 4000 euros par an. Nous sommes conscients qu'à ce prix, certaines familles ne pourraient pas venir. Nous demandons donc à ceux qui ne peuvent pas verser cette somme une contribution aux frais de scolarité pour un montant minimum de :

- premier enfant inscrit : 1 850 € par an
- deuxième enfant inscrit : 1 500 € par an
- troisième enfant inscrit : 1 100 € par an
- quatrième enfant inscrit : 700 € par an.

A ce montant les parents s'engagent à donner environ 2 heures par semaine de service à l'école et à trouver des donateurs (particuliers ou entreprises) pour compléter le restant à payer.

Les dons des particuliers sont déductibles à 66% s'ils payent des impôts, les dons des entreprises sont déductibles à 60%.

Il est possible de régler les frais de scolarité sur 10 mois (septembre à juin), par virements automatiques ou par 10 chèques à fournir le jour de la rentrée. Ils seront mis à l'encaissement avant le 10 de chaque mois.

Cette mensualité est valable pour l'année scolaire 2025-2026.

En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année autre que pour des raisons importantes (mutation professionnelle...) ou en accord avec la direction, la totalité du montant de la scolarité est acquise à l'école.

- Autres frais à régler en septembre
 - 90 € pour la fourniture scolaire de l'année, qui sera distribuée au fil des besoins.
 - 55 € pour les goûters de 10h : un fruit qui aide les élèves à rester performants jusqu'à midi, ou de temps en temps un gâteau fait par les maternelles.
 - 28 € pour une blouse neuve (14 € pour une blouse d'occasion selon les stocks de l'école).
 - 20€ par famille d'adhésion à l'association EAPA qui gère l'école.

Compter aussi un budget pour le manuel de grammaire, qui peut être acheté d'occasion à l'école. Des bourses peuvent être délivrées aux familles qui en font la demande auprès d'associations telles que la Fondation pour l'Ecole (chaque famille en fait la demande directement).



Ordre de virement (à donner à la banque)

Je soussigné(e) _____
demande la mise en place d'un virement automatique d'un montant
de _____ euros le 7 de chaque mois pour les mois d'octobre, novembre,
décembre de l'année 20____ et les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin de l'année
20____, de mon compte n° _____ vers le compte de
l'association EAPA, RIB ci-dessous :

SG 		SOCIETE GENERALE	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE EDUCATION AUTREMENT EN PAYS D AUGE L ETABLE CHEMIN DU BOIS 14640 VILLERS SUR MER			
DOMICILIATION : VILLERS SUR MER ARC (03049)			
Banque 30003	Guichet 03049	N° de compte 00050015542	Clé RIB 53
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3030 4900 0500 1554 253			
Identification Internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

Fait à :

Le :

Signature :



Fiche FAMILIALE de renseignements 2025/26

NOM DE FAMILLE DE(S) ELEVE(S) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél fixe :

PERE

Nom :Prénom :

Adresse si différente :

Profession :

Employeur (Nom, ville) :

Portable :E-mail :

MERE

Nom :Prénom :

Adresse si différente :

Profession :

Employeur (Nom, ville) :

Portable :E-mail :

Nous proposons de nous rendre disponibles pour les tâches suivantes au service de l'école (entourer) :

Ménage ; entretien des extérieurs ; entretien de l'habitat des animaux ; réparations ; surveillance de l'étude ; surveillance du repas ; surveillance des jeux ; surveillance des ateliers plantes / animaux ; soins des animaux / du potager pendant les vacances, secrétariat, communication, activités pédagogiques.

Nous nous engageons à donner l'équivalent de 2h par semaine dans un de ces domaines.

Nous sommes disponibles les àheures.

ENFANTS (y compris ceux qui ne sont pas inscrits à l'école)

Prénom : né en Prénom : né en

Prénom : né en Prénom : né en

Prénom : né en Prénom : né en

SIGNATURE DES PARENTS :



(coller ici
la photo)

Nom de l'élève :

Prénom :

Fiche INDIVIDUELLE de renseignements 2025/26

CONFIDENTIEL

(REPLIR UNE FICHE PAR ENFANT)

Né(e) le à Sexe : M / F

Nationalité :

Adresse :

Tél domicile :

Tél portable (père) : portable (mère) :

Etablissement fréquenté en 2024/25 (nom et adresse) :

C'est une école : ☐ publique ☐ privée ☐ sous contrat ☐ hors contrat

Dernière classe suivie : Décision du conseil d'orientation de fin d'année :

Baptisé(e) : non/oui, le 1^{ère} communion : non/oui, le catéchisé : non/oui

Habitudes religieuses :

Médecin de famille (nom et numéro de téléphone) :

Problèmes médicaux à signaler (allergies, asthme, problème de vue, autres...) :

ATTENTION : Si votre enfant suit un traitement, joignez l'ordonnance du médecin autorisant l'enseignant à le délivrer en cas de besoin.

Dates des dernières vaccinations :

DTPolio Infanrix Prévenar

Autres (précisez ou joignez la copie du carnet de santé).....

Repas : mon enfant déjeune à l'école les : lundi / mardi / jeudi / vendredi (entourez)

J'autorise mon enfant à être photographié lors d'activités au sein de l'école ; la parution de ces photos dans les médias et sur le site internet de l'école (rayez ce qui ne vous convient pas).

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE survenant à votre enfant pendant les heures scolaires, si l'on ne peut vous joindre, vous pouvez laisser les coordonnées d'un proche :

Mr ou Mme tél :

Au cas où il serait impossible de me joindre, j'autorise la personne responsable à prendre les mesures d'urgence qu'elle estimerait nécessaires (appel du médecin, transfert à l'hôpital ou autre) : ☐ oui ☐ non

SIGNATURE DES PARENTS :



Liste du matériel et des manuels à fournir

- Pour les 3-5 ans

Une petite couverture et un doudou s'il en a l'habitude, une tenue complète d'habits de rechange, un pantalon de pluie.

Un sac ou cartable pour les productions à rapporter à la maison.

Des bottes et des chaussons.

- Pour les 6-11 ans

Un cartable (éviter les sacs à dos qui protègent moins livres et cahiers), une trousse contenant un stylo plume et des cartouches d'encre bleue.

Des bottes et des chaussons.

Pour les « anciens », rapporter tout ce qui est en bon état (stylos, crayons, classeurs...)

- Pour les CE

Manuel de grammaire CE1-CE2 de la Librairie des Ecoles

Manuel de Langue Française Cours élémentaire de Grèzes et Dugers

(possibilité de les acheter à l'école à la rentrée)

- Pour les CM

Manuel de grammaire CM1-CM2 de la Librairie des Ecoles .

Manuel de Langue Française Cours Moyen de Grèzes et Dugers

(possibilité de les acheter à l'école à la rentrée)



Education Autrement en Pays d'Auge

L'Etable – Chemin du Bois

14640 Villers-sur-Mer

www.educationautrement.fr

Association Loi 1901

N°W143002339

AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE SORTIE PÉDAGOGIQUE QUOTIDIENNE

Elève(s) :

Parent ou personne responsable :

Je soussigné(e) autorise mon enfant (mes enfants) ci-dessus, à sortir de l'enceinte de l'école pour aller dans la forêt ou dans le jardin mitoyens pour les jeux collectifs, les ateliers plantes/animaux, les repas et quelques autres cours lorsque le temps le permet. (Ces temps se feront toujours à l'intérieur de la propriété des Ronssin et dans les horaires d'école.)

Fait à

Le/...../.....

Visa de la personne responsable: